

# COURSE A PAOLINA

## REGLEMENT 2024

**Article 01 :** A Paolina est organisée par « l'Associu Spurtivu A Paolina ». Le parcours est de 70 km style libre sur route macadamisée en individuel, par équipe de deux (2), par équipe de quatre (4), par équipe de huit (8) ou bien en « Run and Bike ». La course se déroulera le **Samedi 28 Septembre 2024**.

**Article 02 :** L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés de toute nationalité. Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé : Individuels Hommes, femmes, par équipes et « Run and Bike ». **Pour pouvoir s'inscrire en équipe de 8, l'âge minimum requis est de 16 ans au moment de l'inscription. Pour les autres catégories, les athlètes devront avoir 18 ans au moment de l'inscription.**

**Article 03 :** Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. L'épreuve se court sur route ouverte à la circulation.

**Article 04 :** L'organisation est couverte par une assurance en conformité avec la charte des courses sur route, les concurrents et accompagnateurs sont astreints au code de la route.

**Article 05 :** Ravitaillements sur le trajet (ravitaillement personnel autorisé). **Seront présents sur le trajet, 7 points de ravitaillement équivalents aux points relais des équipes de 8.** Tous les participants de la course peuvent en bénéficier. Les concurrents peuvent être suivis par vélo, vélomoteur ou voiture. Chaque participant, qu'il soit en individuel ou par équipes doivent avoir **UN VEHICULE DE SUIVI**. Les individuel(le)s, les équipes de 2, de 4 et les équipes en « Run and Bike » doivent être accompagnés par **1 seul véhicule**. Les équipes de 8 ont droit à **2 véhicules** en circulation sur le parcours de la course.

**Article 06 :** Les concurrents doivent être en possession d'un certificat de **non contradiction de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an ou d'une licence fédérale. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

**Article 07 :** Services généraux : la sécurité routière est assurée par l'organisation. Le service médical est couvert par la sécurité civile (ambulance, médecins et infirmier(e)s), qui peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

**Article 08 :** Le chronométrage de la course est assuré par la société **Sport's N Connect**. Des puces électroniques sont remises aux participants avant la course et devront être rendues à l'arrivée sous peine de devoir la rembourser en cas de perte ou de non-retour.

**Article 09 :** Course par équipe : les équipes de deux (2), « Run and Bike », quatre (4) ou huit (8) relayeurs. Chaque relayeur doit parcourir un relais complet et passer le témoin, dans les zones de relais.

**Si le relais n'est pas passé dans cette zone**, à savoir devant le point ravitaillement correspondant à sa catégorie mis en place par l'organisation, l'équipe se verra appliquer **une pénalité de 10 minutes** sur son résultat final.

Possibilité de constituer des équipes mixtes. Pour entrer dans le classement par équipes femmes, les équipes doivent être constituées de deux (2), quatre (4) ou huit (8) femmes.

**Article 10 :** Chaque concurrent recevra un lot de la course. Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque classement général et au deux premiers de chaque catégorie.

**Article 11 :** Les inscriptions se font sur internet, sur le site <https://sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/24678/a-paolina>. Elles seront ouvertes en ligne jusqu'au jeudi 26 Septembre à minuit.

Les dernières inscriptions seront enregistrées à l'Île-Rousse, le vendredi après-midi précédant le départ. **Pas d'inscriptions le matin de la manifestation.**

Les frais de participation à la course sont de 45 € pour les individuels, 85 € pour les équipes de deux (2), 125 € pour les équipes de quatre (4), 225 € pour les équipes de huit (8) et 85 € pour le « Run and Bike. **Une participation de 5 euros sera demandée à tous les accompagnateurs** afin de bénéficier du repas organisé en fin de course par l'association « Associu Spurtivu A Paolina ».

**Article 12 : Délais de mise hors course :** mise hors course obligatoire d'un coureur individuel ou d'une équipe qui n'atteint pas le point de **ravitaillement numéro 6 (pont de Ponte-Leccia) avant 7 heures de course.** Passé ce délai, le coureur est déclaré hors course. Le véhicule balais fermant la course dépasse le coureur après l'en avoir averti. Ce dernier doit retirer son dossard. S'il emprunte le véhicule balais pour rejoindre l'arrivée, il reste couvert par l'organisation. S'il décide de rentrer par ses propres moyens, l'organisation décline toute responsabilité.

Date limite d'inscription : **Le 27 Septembre 2024**

« Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la course A Paolina.»

Fait à ....., Le.....

Signature  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »



ASSOCIU SPURTIVU A PAOLINA  
Hameau de l'Alpa  
20218 Morosaglia  
Tel : 06.24.06.26.70

Page Facebook : Associu Spurtivu A Paolina  
INSTAGRAM : as\_apolina  
Mail: [cristiani.pf@gmail.com](mailto:cristiani.pf@gmail.com)

Site Internet : <https://www.finishers.com/course/course-a-paolina>